

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12 juin 1937. promulguant dans la colonie le décret du 12 mai 1937 portant modification au décret du 2 février 1935 réglementant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis,

n° 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 juin 1937

Numéro JO
n° 487 du 30/06/1937

Date du numéro
30 juin 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 12 mai 1937, portant modification au décret du 2 février 1935 réglementant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, inséré au Journal officiel de la République française du 15 mai 1937.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 12 mai 1937 susvisé portant modification au décret du 2 février 1935 réglementant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PIERRE-ALYPE.